



**Syndicat Alternatif et  
Indépendant  
du Personnel de l'Éducation**



Le rectorat a publié la  
Situation des communes au regard du Décret n°2017-1108 du 27 juin relatif aux dérogations  
à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

**1**-liste des communes  
ne demandant pas de  
modification d'horaires  
à la rentrée.

- Le port
- La Possession
- Saint-Benoit
- Saint-Denis
- Saint-Joseph
- Sainte-Rose

**2**-liste des communes  
souhaitant bénéficier  
de l'adaptation des  
dérogations pour la rentrée  
2018 et ayant transmis un  
projet (reçu et/ou en cours).

- La Plaine des Palmistes
- Bras Panon
- Saint-André
- Saint Philippe
- Les Avirons
- Salazie
- Petite Ile
- Sainte-Suzanne
- Cilaos
- Entre-Deux
- Les trois Bassins
- L'Etang Salé

**3**-liste des communes  
souhaitant bénéficier de  
l'adaptation des déroga-  
tions pour la rentrée de  
janvier 2018 et n'ayant  
pas transmis de projet.

- Sainte-Marie
- Le Tampon
- Saint-Pierre
- Saint-Leu

**Notre avis ne suffit pas.  
Faisons entendre nos voix !**

**Rassemblement  
devant le rectorat**

Les rythmes scolaires sont à l'ordre du jour du C.A.E.N.,  
Invitons nous à ce Conseil Académique de l'Éducation Nationale qui a lieu ce :

**MERCREDI 29 NOVEMBRE A 14H AU RECTORAT**

Certaines communes n'ont pas fait la demande de retour à la semaine des quatre jours,  
d'autres ne seront peut-être pas retenues par M. Le Recteur.

Pourtant les enquêtes ont largement prouvé que le retour aux quatre jours était largement plébiscité.

**MANIFESTONS ENSEMBLE NOTRE VOLONTÉ,  
CELLE DES PERSONNELS, DES PARENTS :**

**LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR TOUS**